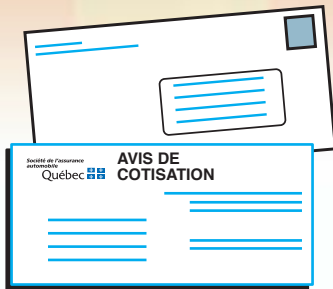




RENOUVELLEMENT DE VOTRE IMMATRICULATION

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES AUTOMATIQUES

Vous voulez continuer à payer en six prélèvements bancaires?



ATTENTION! Vous devez quand même **poster** sans tarder votre *avis de cotisation* **signé** ou prendre rendez-vous dans un centre de services de la Société offrant le service IRP.

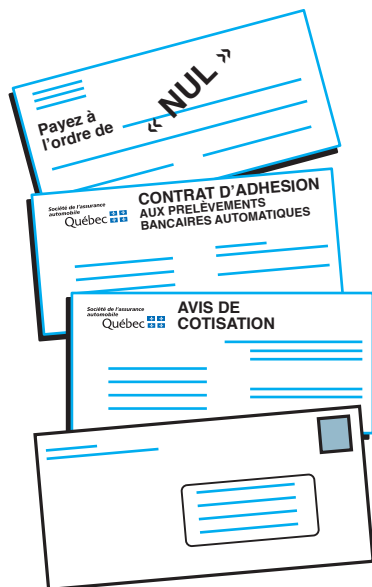
Notez que les droits d'immatriculation IRP des **autres administrations** sont payables **au complet au moment du premier prélèvement**.

Avisez-nous de tout changement de vos coordonnées bancaires (numéro de compte ou autres) en joignant un spécimen de chèque.

À la suite du renouvellement de l'immatriculation de vos véhicules, vous recevrez une confirmation de vos prélèvements bancaires automatiques.



Vous voulez utiliser ce mode de paiement?



C'EST SIMPLE! Postez-nous sans tarder, dans la même enveloppe, les trois documents suivants :

1. votre *avis de cotisation* IRP, **signé**
2. la partie détachable du *contrat d'adhésion*, **signée**
3. un *spécimen de chèque* portant la mention « NUL ».

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous dans un centre de services de la Société offrant le service IRP.

Notez que les droits d'immatriculation IRP des **autres administrations** sont payables **au complet au moment du premier prélèvement**.

À la suite du renouvellement de l'immatriculation de vos véhicules, vous recevrez une confirmation de vos prélèvements bancaires automatiques.

Si vous faites des changements à votre dossier, nous vous aviserons des modifications apportées à vos prochains prélèvements.

En cours d'année, avisez-nous rapidement de tout changement de vos coordonnées bancaires (numéro de compte ou autres).

Vous ne voulez plus payer par prélèvements bancaires?

- Postez-nous sans tarder votre avis de cotisation **signé** en y joignant un chèque pour le paiement complet.
- Assurez-vous que la date du chèque ne dépasse pas le **31 mars 2007**.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous dans un centre de services de la Société offrant le service IRP.



La Société de l'assurance automobile du Québec

vous offre un mode de paiement pour renouveler l'immatriculation de vos véhicules : six prélèvements bancaires automatiques.

Ce mode de paiement est réservé aux propriétaires :

- de véhicules lourds de plus de 3 000 kg
- ou**
- qui ont payé 15 000 \$ et plus d'immatriculation au cours de la dernière année
- ou**
- qui sont titulaires de l'immatriculation IRP (Régime d'immatriculation internationale).

Pour être admissible, il ne faut pas avoir été en défaut de payer des sommes dues à la Société au cours des deux dernières années.

Ces prélèvements incluent :

- les droits d'immatriculation du Québec
- la contribution d'assurance et sa taxe
- les contributions et les droits additionnels
- les frais d'administration
- les frais d'étalement
- les frais de gestion de l'étalement (4,75 \$ par véhicule).

Pour plus d'information

Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620, sans frais (Québec, Canada, É.-U.)

Site Web : www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec 